



F  
S  
U

**Bulletin**  
**de la Section Départementale**  
**de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp**

Syndicat National Unitaire Instituteurs  
Professeurs des écoles - P.E.G.C.



Bulletin n°555 de Juin 2008  
ISSN : 1250-3509

*Programmes de 1923, samedi «transféré», évaluations incessantes, pressions en tous genres, «base-élèves», carte scolaire trop tardive, écoles qui débordent, remplacements insuffisants, nombre insuffisant de permutations, trop-perçus sur IDPE, développement de l'emploi précaire dans les écoles, mépris des personnels...*

**Résister**

**collectivement !**

**Se faire respecter**

**professionnellement**

**RASSEMBLEMENT**

**Vendredi 6 juin 2008**

**de 11 h 30 à 13 h 30**

**sur le parvis**  
**de l'Inspection Académique**

*le jour de la CAPD*

## Le mépris ...

Le Président de la République, le chef du gouvernement, le ministre de l'Education Nationale ont fait le choix de l'affrontement plutôt que de la négociation et de l'écoute du pays...

Le Président de la République a jugé bon de réactiver le débat sur le service minimum au soir d'une grève particulièrement bien suivie. Au lieu de répondre aux aspirations du corps social, il joue la division et la provocation. Peut-être pense-t-il juguler l'effet des nombreuses réunions parents enseignants et la mobilisation qui se construit progressivement dans l'unité ? Le gouvernement s'inquiète probablement de la convergence des analyses de la FSU et de la FCPE sur Base-Elèves, les stages de remise à niveau...

La FSU rappelle qu'un véritable dialogue social a comme condition première, le respect des personnels et des représentants qu'ils se sont choisis. Elle appelle le gouvernement à reprendre ses esprits et à entendre les revendications que portent les personnels pour l'avenir du système éducatif aussi bien que pour celui de la fonction publique.

Toute cette hargne contre les enseignants se retrouve dans la gestion du système en général, dans la gestion des personnels et des carrières en particulier.

Les programmes sont réécrits sans concertation avec les professionnels de terrain. Ils sont bâclés, rétrogrades. Deux heures d'enseignement sont supprimées aux élèves, et au final c'est l'amplitude horaire d'ouverture des écoles qui est agrandie ; le temps de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré est étendu au mercredi matin sans que nous bénéficions réellement de tous nos samedis. L'absence de remplaçants va être transcendée par une «agence nationale du remplacement» ...

Mais on ne pourra pas plus quitter la Seine Saint Denis, ni avoir un exeat. Dans certains cas, on attend encore son rapport d'inspection depuis x années. Avec la gestion de la carte scolaire à flux tendus, nombre d'entre nous pourraient encore changer d'affectation après la rentrée, des écoles (70 l'an dernier) devront redistribuer les élèves dans les classes après la rentrée, et les collègues changer de niveau de classe ...

Et quand on a échappé à tout cela, on peut se retrouver «accusé» d'avoir trop perçu des sommes qu'il faut rembourser dans des temps records, en vivant plusieurs mois de suite avec un salaire net de 1100 euros...

**Le mépris : ça suffit ! Disons-le ensemble haut et fort le vendredi 6 juin, le jour de la CAPD des exeat.**

**Ensemble, faisons avancer le service public d'éducation !**

**François COCHAIN**  
**Secrétaire général du SNUipp FSU 93**

**Sommaire** : **p.1** : Rassemblement du 06/06/08 - **p.2** : Editorial - **p.3** : Permutations/exeat  
**p.4** : Paiement des indemnités - **p.5** : AG Retraités et Futurs Retraités du 04/06/08 ; Carte Scolaire  
**p.6** : Suppressions d'indemnités ; Trop-perçus - **p.7 et 8** : Témoignages ; Samedi matin ;  
 Réunion ASH Handicap du 02/06/08 ; Réunion ASH Rased du 05/06/08.

## Permutations/exeat : une raison de plus pour participer au rassemblement le 6 juin 2008 (jour de la CAPD des exeat) à l'Inspection Académique !

### *Bloqués en Seine Saint Denis ?*

La modification du calcul des différents éléments du barème pour les permutations et les mutations nationales a été, **nous le rappelons, décidée unilatéralement par le ministère** en novembre 2006, pour soi disant satisfaire 90 % des rapprochements de conjoints.

Les propositions faites par le SNU.ipp au niveau national n'ont pas été toutes entendues. Il n'y a eu aucun accord de signé. Il est d'ailleurs particulièrement désagréable que des responsables de l'administration répondent aux collègues que les nouveaux barèmes existent suite à la demande «des syndicats».

Le pouvoir et ses représentants les plus fidèles divisent les personnels et essaient de discréditer la FSU et ses syndicats (SNU.ipp, SNES, SNEP, SNA-SUB, etc...) pour affaiblir l'action de l'ensemble des personnels.

Dès la publication du nouveau calcul des barèmes, nous avons immédiatement compris que, pour la Seine-Saint-Denis, seuls les collègues en rapprochement de conjoints ou ayant une majoration exceptionnelle de 500 points pourraient obtenir satisfaction.

Nos prévisions se sont malheureusement confirmées puisque depuis deux ans tous les collègues qui ont obtenu une permutation étaient en situation de rapprochement de conjoints ou avaient obtenu les 500 points exceptionnels. Les autres situations sont de fait exclues.

Toutefois nous sommes bien loin des 90 % de satisfaction, même pour les rapprochements de conjoints. Pour la Seine Saint Denis :

- en 2007 : 7,63 % des collègues ont permuté/muté, soit 201 satisfaits sur 2635 demandeurs,
- en 2008 : 12,21 % des collègues ont permuté/muté, soit 342 satisfaits sur 2882 demandeurs.

Nous ne pouvons pas accepter cette situation qui reste dramatique pour une part importante des collègues de notre département. En effet lorsque l'Inspecteur d'Académie nous demande de faire des choix afin de décider qui de tel ou tel collègue va avoir son exeat le 6 juin, il est hors de question pour les

représentants du SNUipp de mettre en concurrence les collègues.

Il nous semble autant important :

- qu'une famille soit réunie le plus rapidement possible,
- qu'un couple de collègues de Seine Saint Denis puisse partir au bout d'un certain temps d'exercice,
- qu'un collègue qui doit rejoindre un de ses parents qui a besoin de lui, puisse lui aussi avoir une perspective de mutation,...
- qu'un collègue qui souhaite partir après plusieurs années de 93 puisse le faire.

La liste des raisons pour permuter n'est pas exhaustive mais nous avons tout de même à nos côtés, dans nos écoles, de plus en plus de collègues qui supportent très mal cette situation de **non perspective de mutation**. La mise en place de ces nouveaux calculs bloque un trop grand nombre de nos collègues.

Malgré nos pétitions signées par des milliers de collègues, malgré l'entrevue que nous avons eu avec les représentants du ministère à la CAPN le 23 mai 2007, avec rassemblement au ministère, malgré les interventions des élus du SNUipp au niveau national lors des réunions de bilan où nos représentants nationaux évoquent la situation de notre département : **rien, aucune réponse concrète du ministère.**

C'est l'ensemble de cette situation que nous dénonçons.

**Nous souhaitons donc réaffirmer avec force au nouvel Inspecteur d'Académie nos revendications concernant les permutations et les exeat. Ces revendications nous ne pourrons les porter qu'avec vous. Il reste au moins 2540 collègues qui n'ont pas eu satisfaction aux permutations : nous vous proposons donc de faire entendre votre voix lors de ce rassemblement et pendant l'audience que nous demandons.**

**Caroline MARCHAND**  
Responsable des élus SNU.ipp 93 à la CAPD

## Paiement des indemnités (ISS) ZEP aux coordonnateurs REP du 93

*A la suite d'une première réunion syndicale entre des élus SNUipp et les coordonnateurs, il a été acté que les représentants du personnel aborderaient la question du non paiement de l'ISSZEP à ces personnels lors d'une rencontre avec le nouvel Inspecteur d'Académie, M. Auverlot.*

Le SNUipp a rencontré en audience dès le retour des congés de Printemps, à deux reprises, M. Auverlot, nouvel IA.

Au cours de ces entretiens, le problème concernant les coordonnateurs a pu être évoqué parmi plusieurs points concernant les personnels. Compte tenu de l'importance de la politique d'éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis, le traitement de cette question a fait l'objet d'une insistance particulière de la part du SNUipp. Lors de la CAPD du 19 mai 2008 concernant le mouvement initial, le SNUipp lors de sa déclaration préliminaire a réaffirmé les demandes suivantes :

*«... Cette défiance, consécutive aux mesures gouvernementales, est renforcée par une série de problèmes administratifs qui méritent d'être traités rapidement par des décisions que vous pouvez prendre. Au cours de cette commission paritaire du 19 mai, nous souhaitons aborder les points suivants :*

- *le calendrier et l'organisation du mouvement complémentaire,*
- *l'organisation des différents appels à candidatures,*
- *le retard des rapports d'inspection,*
- *l'arrêt du paiement de l'indemnité ZEP pour plusieurs catégories de personnels sans informations préalables,*
- *le scandale des trop-perçus pour l'IDPE et notre demande d'arrêt des prélèvements dans l'attente d'une solution plus humaine pour les personnels,*
- *la situation particulière des demandes de permutations et d'exeat.*

*Nous considérons que vous pouvez prendre des mesures concrètes pour restaurer sur tous les points où c'est possible une confiance réciproque nécessaire pour travailler sereinement».*

**Extrait de la déclaration  
des élus SNUipp  
lors de la CAPD du 19 mai 2008**

En réponse à nos demandes, M. Auverlot a clairement indiqué que l'ISSZEP serait versée aux coordonnateurs REP au titre de l'année scolaire 2007-2008. Il a décidé unilatéralement que le paiement serait stoppé à partir de la rentrée 2008, en prétextant qu'il lui était impossible d'assurer la continuité du cumul de la NBI et de l'ISSZEP pour ces personnels.

Le SNUipp a demandé que les coordonnateurs puissent faire une demande de double nomination car on changeait les règles en cours d'année sans qu'ils en soient informés suffisamment tôt pour faire le choix de quitter -éventuellement- leur poste en toute connaissance de la situation afférente à celui-ci.

L'Inspecteur d'Académie a répondu qu'il étudierait les demandes s'il y en avait.

Il conviendra ensuite et ensemble de voir quelles actions pourront prendre forme pour mener à bien une demande de prise en compte d'une valorisation salariale du travail de coordonnateur REP en Seine Saint Denis.

**Hugues POIRIER**  
Elu du SNU.ipp 93 à la CAPD

### La mixité à l'école mise en cause

Le parlement vient de voter dans le cadre d'une loi dite «de lutte contre les discriminations» un article qui est de fait porteur de dispositions discriminatoires permettant l'organisation d'enseignements séparant filles et garçons.

Ces dispositions spécifiques constituent une grave remise en cause de la loi Haby, qui marquait le long chemin vers l'égalité dans la scolarisation des filles et des garçons, et portent atteinte au principe de laïcité.

Cette séparation est un non-sens éducatif. C'est par la co-présence des deux sexes que les jeunes font l'expérience de l'altérité pour apprendre ensemble, se respecter et faire l'expérience de l'égalité. L'école est le lieu où peut être garantie cette éducation afin de faire reculer la violence et le sexisme et d'œuvrer à la lutte contre les stéréotypes, vecteurs d'inégalités. Comment contribuer à les faire disparaître si filles et garçons vivent séparément leur scolarité et ne pratiquent pas ensemble les mêmes activités ? Le risque existe également de voir se développer des activités spécifiquement masculines ou féminines comme cela était le cas avant l'obligation de mixité.

La FSU considère que cette décision - rétrograde - consacrerait un recul dans la marche vers l'égalité. Elle est irrecevable et remet gravement en cause l'organisation de notre système éducatif. Elle ouvrira une brèche supplémentaire, permettant d'alimenter les écoles privées, parfois à caractère communautariste, qui auront tôt fait de s'emparer de ce texte pour se développer.

La transcription d'un texte européen ne justifiait aucunement une telle décision puisque l'éducation reste de la prérogative des États.

La FSU s'indigne que l'Education nationale ne soit pas intervenue sur ce texte et exige le retrait de cet alinéa.

## A l'intention des futurs retraités

**V**ous allez peut être prendre à la rentrée une retraite bien méritée.

Vous avez envie de souffler, vous rêvez d'air pur, d'activités de détente, de lecture, de cinéma, de musées..., de laisser derrière vous les préoccupations liées à la profession.

Hélas, le Président de la République et sa majorité n'ont pas l'intention de vous laisser couler une retraite tranquille.

Dégradations dans tous les domaines (services publics, laïcité, protection sociale, franchises médicales...) stagnation du niveau des retraites, recul du pouvoir d'achat... Et ce d'autant que, depuis 2003, les pensions ne sont plus indexées sur le traitement des actifs.

Alors, quel retraité peut ne pas vouloir agir pour une politique plus humaine, plus solidaire ?

Même retraités, il nous faut continuer à lutter.

**C'est pourquoi nous vous invitons à vous resyndiquer dès la prochaine rentrée.**

**Le SNU.ipp est là pour défendre avec vous les intérêts des retraités comme il défend avec eux les intérêts des actifs.**



### Ordre du jour :

- *Infos pratiques retraités.*
- *Nos revendications syndicales.*
- *Vos questionnements.*

## Carte scolaire : encore des effectifs sous-estimés par l'Inspecteur d'Académie

**La préparation de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2008 a déjà provoqué nombre d'actions dans le département (grèves, rassemblements, audiences des villes...).**

**Dans de nombreuses situations nous contestons les chiffres de l'IA qui ne prend pas en compte la réalité des effectifs. Le SNUipp a déjà chiffré à 94 le nombre de demandes d'ouvertures et à 47 les annulations de fermetures pour respecter les seuils ZEP et Hors ZEP. Jusqu'à présent, l'Inspecteur d'Académie ignore ces demandes.**

**N**ous avons demandé la tenue d'un CTP carte scolaire d'ajustement avant le mouvement complémentaire pour permettre aux collègues d'organiser la rentrée sereinement.

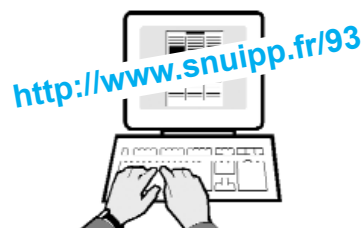
L'IA a refusé et ce CTP d'ajustement se tiendra seulement fin juin ce qui provoquera la nomination tardive des enseignants sur les écoles.

Les changements de structure dus à ces mesures se feront encore au dernier moment voire à la rentrée, provoquant des situations difficiles à gérer pour les écoles et les familles et laisseront certainement encore des classes au-dessus des seuils comme ça l'est déjà cette année.

**C'est intolérable et n'a de justification que la volonté de l'Administration de gérer au plus juste les flux d'élèves.**

Les 2650 postes que nous demandons pour le 93 répondent aux besoins réels des écoles (voir chiffrage sur le site du SNU.ipp 93).

**Martine CARON**  
Représentante du SNU.ipp 93  
au CTPD et CDEN



## **Suppressions d'indemnités :** *«La machine» au service d'une politique de restriction !*

**L'administration supprime l'indemnité ZEP pour les collègues en réseau d'aide, animateurs TICE, conseillers à la scolarisation, exerçant en CLIN, coordonnateurs REP : la faute à qui ? à quoi ? une volonté politique de faire des économies sur le dos des collègues ? Mais non, vous n'y êtes pas ! Tout simplement à cause la N.G.M. : La Nouvelle Gestion des Moyens («les moyens», c'est l'ensemble de la profession) ! Ce nouveau logiciel permet de traquer la moindre anomalie financière, même lorsqu'il n'en existe pas, ignore la réalité du terrain.**

Grâce à nos interventions, avec les collègues, nous avons pu faire rétablir l'indemnité ZEP pour les réseaux d'aide, les animateurs TICE et qu'elle soit prolongée jusqu'à fin août pour les coordonnateurs REP et les CAS. Ce n'est pas satisfaisant mais c'est une première étape.

Sur le fond, nous n'acceptons pas ces suppressions d'indemnités tous azimuts, ces suppressions en augurent d'autres pour l'ensemble de la profession.

Sur la forme, une nouvelle fois, les enseignants concernés sont mis devant le fait accompli ! Pourquoi ne pas les avoir informés avant le mouvement pour qu'ils puissent au minimum se déterminer en toute connaissance ? Mépris ? Indifférence ?

Le Ministère organise sa politique de «relations humaines» selon les méthodes en cours dans le management moderne : rapidité, soit-disant efficacité, et malléabilité accrue des personnels.

Ces pratiques gangrènent lentement les rapports de confiance entre les personnels et l'administration.

En mettant en place la N.G.M., le ministère fait les fonds de tiroirs à la recherche du moindre euro et n'hésite pas à supprimer arbitrairement des indemnités auxquelles ont pourtant droit les collègues.

**Refusons cette logique le 6 juin !**

## **Trop-perçus : Retraits de salaires scandaleux !**

**Depuis plusieurs années, régulièrement, de nombreux collègues sont victimes de retraits de salaire pour cause de «trop-perçu» et voient leur salaire divisé par deux, parfois, et ce pendant plusieurs mois !**

Pour quelles raisons ? Tout simplement parce que l'administration n'enregistre pas en temps voulu un changement de situation professionnel, l'arrêt d'une indemnité, le recalcul de l'I.D.P.E...

Nos collègues sont-ils coupables, responsables ? Evidemment non et pourtant ils subissent les carences de l'administration qui les placent dans des situations financières dramatiques pour nombre d'entre eux : les trop-perçus peuvent atteindre jusqu'à 6000 euros (voire plus) avec des retraits dépassant les 1000 euros par mois. Qui pourrait vivre décemment dans ces conditions !

De plus, bien souvent, nos collègues ne sont informés au mieux de ces prélèvements que quelques semaines avant. Aucun appel téléphonique, aucune alerte rapide ! Surtout pas !

L'indifférence générale semble de mise.

Où est le respect des personnels dans cette gestion

inhumaine ? Nous sommes bien loin de la Charte Mariane et des droits des salariés et usagers.

Nous sommes tous potentiellement concernés, ensemble réclamons plus de dignité dans la gestion de notre vie professionnelle.

C'est collectivement et massivement que devons réagir.

**La dignité et le respect sont des droits, faisons-nous entendre massivement le 6 juin pour les faire respecter !**

### **Les actions du SNU.ipp/FSU 93 sur le plan juridique**

Nous avons pris contact avec un cabinet d'avocats au Conseil d'Etat. Avec eux, nous avons rédigé des recours.

Pour certains dossiers emblématiques, le SNU.ipp 93 finance l'accompagnement juridique, la présence de l'avocat lors des plaidoieries. La permanence de l'organisation syndicale dans le temps permet cette solidarité.

Plusieurs milliers d'euros ont déjà été dépensés pour assurer cette défense juridique.

J'ai 58 ans, je suis directrice d'école.  
 L'administration s'est trompée pendant 35 mois.  
 Comment pouvais-je deviner qu'en changeant d'échelon je n'aurai pas dû percevoir d'augmentation ?  
 Je suis censée devoir 4776 euros !  
 J'ai perçu en moyenne 136 euros de trop par mois pendant 35 mois.  
 Je reçois le 21 mars une lettre datée du 28 février... J'écris à l'Inspecteur d'Académie, pas de réponse !  
 Fin avril, on me prélève 1800 euros sur mon salaire ! En appelant la Trésorerie Générale, on m'annonce que  
 ça recommence fin mai avec 1400 euros prélevés...  
 Personne ne peut résister à pareil traitement !  
 L'administration ne devrait-elle pas se rembourser au rythme où elle s'est trompée ?

Enseignants en Seine Saint-Denis depuis 10 ans, nous demandons en vœux liés la Charente-maritime depuis 6 ans. Suite au changement de barème, nous n'arriverons jamais à concurrencer les demandes des rapprochements de conjoint, les seuls à sortir du département. Cette situation, propre à notre département, nous semble inadmissible parce qu'elle bloque les couples d'enseignants jusqu'à leur retraite dans le 93.

Mon conjoint a été muté en Gironde l'an dernier. Nous avons donc dû déménager avec nos 2 jeunes enfants.  
 Bien qu'ayant obtenu l'INEAT, le 93 ne m'a pas octroyé l'EXEAT : en tant que TI, mon dossier n'a même pas été ouvert !  
 Depuis la rentrée dernière, je dois vivre séparée de mon mari et de mes enfants toute la semaine ; en effet, je travaille sur une école du 93 et je fais l'aller-retour Paris/Bordeaux chaque week-end ! C'est très difficile d'un point de vue affectif et pour l'équilibre de la famille. N'ayant pas obtenu satisfaction aux dernières permutations, j'attends maintenant les résultats des EXEAT...

## «Samedi matin» : l'usine à gaz...

Le 23 mai 2008, le SNUipp a pris connaissance des **projets** de circulaires en application des décrets relatifs à **l'organisation de la semaine l'année prochaine**.

### Ces projets de circulaires prévoient notamment :

- un temps d'organisation, qui «permet d'identifier les élèves en difficultés et de prévoir les modalités de cette aide pour ceux qui en bénéficient», temps compris dans les soixante heures annuelles «consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en petits groupes» ;
- la déclinaison des soixante heures pour les directeurs en fonction des quotités actuelles de décharge ;
- que «l'amplitude d'ouverture des écoles doit permettre d'organiser l'enseignement obligatoire et l'aide personnalisée» ; le paragraphe sur l'organisation de la semaine scolaire précise : «l'enseignement scolaire hebdomadaire peut se répartir sur quatre jours ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi [...]. Les élèves rencontrant des difficultés bénéficient, au-delà du temps d'enseignement obligatoire d'une aide personnalisée de 2 heures maximum par semaine selon des modalités définies par le projet d'école (par exemple, une demi-heure par jour, une heure deux jours par semaine, etc.)».

### Nos principaux commentaires :

- Le ministère de l'Education nationale ne revient pas sur la perte des deux heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves (trois semaines par an...).
- Nous allons subir avant tout une **augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture des écoles** : les soixante heures pouvant avoir lieu le midi ou le soir, le mercredi ; les 24 heures de concertation et les 18 heures d'animation/formation pouvant avoir lieu le mercredi, le samedi... nous nous retrouvons dans une «usine à gaz» qui va détériorer les conditions de travail et de vie des enseignants et des familles :
  - quelle organisation pour les enseignants qui ont des enfants, scolarisés ou non ?

.../...

8. .../...

- quelle organisation pour les enfants d'une même fratrie, dont certains seront concernés par «l'aide personnalisée», pour les enfants bénéficiant d'activités périscolaires ?
- Les collectivités territoriales n'ont pas été consultées : comment gèreront-elles les ouvertures d'écoles «à la carte» (entretien, centres de loisirs...) ? Il y a fort à parier que le recours aux EPEP (établissements publics d'enseignement primaire), dont le conseil d'administration est présidé par les élus locaux, «s'imposera» pour coordonner tous ces différents «temps» de l'école...
- **L'externalisation du traitement de la difficulté scolaire** se met progressivement en place : la difficulté scolaire n'est plus prise en charge dans le seul cadre de droit commun de l'école (24 heures pour tous), mais «bascule» le midi, le soir, le mercredi, pendant les vacances (stages de «remise à niveau»)... **Nos inquiétudes sur le devenir des postes de RASED se renforcent** : d'autant plus que les collègues de RASED n'apparaissent pas dans l'organisation de cette «aide personnalisée» !

## Ensemble, imposons le temps de concertation

Une des revendications principales de notre profession est l'augmentation du temps de concertation. Cette demande n'a pas été retenue par le gouvernement.

Et dans la série «tout régresse», les directions d'école qui vont devoir gérer la coordination de ces heures auront aussi à assurer des heures aux élèves en difficulté. De cette manière, les directions d'école de 10 classes en ZEP en Seine Saint Denis jusqu'à maintenant totalement déchargées de cours vont avoir 30 heures annuelles à assurer devant les élèves...

Alors, il faut débattre, décider ensemble de ce que nous allons faire. Ensemble imposons du temps de concertation par tous les moyens possibles. Imposons que les 60 heures annualisées soient consacrées à la concertation et non à la «confiscation du travail des RASED».

Rachel SCHNEIDER, représentante du SNU.ipp 93 au CTPD et CDEN  
Sylvie DESMAELE, élue du SNU.ipp 93 à la CAPD

## Le SNUipp 93 organise

### une réunion ASH - Handicap



ouverte

syndiqués  
et  
non-syndiqués

aux enseignants de CLIS, d'UPI,  
aux Conseillers à la Scolarisation,  
aux référents handicaps  
(de circonscription et de la MDPH),  
aux sortants de la formation CAPA-SH...

Nous essaierons au cours de cette réunion d'effectuer un état des lieux de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département. Ce bilan nous permettra de construire une plate-forme revendicative en vue d'une demande d'audience avec l'Inspecteur d'Académie.

Nous aborderons :

- le rôle et les missions des CS, la perte de leur prime ZEP à la rentrée 2008 ainsi qu'une réflexion sur la prise en compte de leurs frais de déplacements,
- les difficultés de fonctionnement de la MDPH,
- l'utilisation des 60 heures consacrées aux élèves en difficulté pour les enseignants de CLIS et les CS,
- la formation CAPA-SH et l'attribution de postes à des enseignants non formés,
- les conditions de travail de l'ensemble du personnel exerçant dans le champ du handicap...

### une réunion ASH - RASED



syndiqués et non-syndiqués

ouverte à l'ensemble des enseignants de RASED

Suite aux différentes transformations que va subir l'école dès la rentrée prochaine, le travail et la place du RASED se trouvent remis en cause.

Nous aborderons :

- la tentative de suppression des indemnités ZEP,
- le statut et les missions du RASED,
- la redéfinition de la notion d'élève en difficulté... en lien avec :
- la mise en place des nouveaux programmes,
- la suppression des heures du samedi matin,
- les stages de remise à niveau.

Nous essaierons de construire une plate-forme revendicative en vue d'une demande d'audience avec l'Inspecteur d'Académie.

Nadine ROUMILHAC, Sébastien LE BRAS, Yann MAILLARD, Jeanne CADY, Fernando MANZONI : Collectif ASH du SNU.ipp 93